



## Concours interne du Caepeps et Caer - Caepeps

### Programme de la session 2016

---

#### Épreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'admissibilité est une composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

Cette composition peut être une dissertation ou un commentaire de document écrit.

Durée : 4 heures

Coefficient 1

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation, sa mise en œuvre et son évaluation dans le second degré. L'épreuve prend appui sur un programme renouvelé pour partie régulièrement, portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

- Les composantes du métier de professeur d'EPS ;
- La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;
- L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ;
- L'évaluation des acquis des élèves au regard des compétences énoncées dans les programmes ;
- Les examens en EPS dans le second degré.

#### Épreuve orale d'admission :

Liste des activités physiques, sportives et artistiques pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement :

- CP1 : course de demi-fond, relais vitesse, natation de vitesse
- CP2 : escalade, course d'orientation
- CP3 : chorégraphie collective, acrosport
- CP4 : badminton, tennis de table, volley, hand ball, rugby
- CP5 : musculation, course en durée.